



Edito
Jean-Pascal Simon
Secrétaire Général de Sup'Recherche-UNSA

• Les universités en soutien aux professionnels de santé	2
• ENQUÊTE NATIONALE : La continuité pédagogique dans l'enseignement supérieur	3
• La rencontre d'un maître de conférences confiné avec Discord	5
• En pratique, Le droit à l'image et l'enseignement virtuel	6
• ... de la notion de continuité pédagogique. Réflexions personnelles	7
• Si j'avais un marteau / If I Had a Hammer	8
• Une mise en perspective : « Machines à Enseigner »	9
• Pourquoi avons-nous voté la LPPR ?	10
• Avec l'ADEIC, Sup'Recherche-UNSA vous défend en tant que consommateur	12

Lors de la crise sanitaire que nous venons de vivre ont été opposés « monde d'avant » et « monde d'après ». Mais il ne faut pas oublier que c'est dans le « monde du maintenant » que nous vivons et que c'est le seul qui existe.

Le décompte macabre chaque soir du nombre de morts par le directeur de la santé publique ne nous a-t-il pas mis dans la même situation que le rat dans sa cage du film *Mon oncle d'Amérique* ? Il comprend à un signal sonore et un flash lumineux que dans quelques secondes, il recevra un courant électrique envoyé dans le plancher grillagé. C'était propre à mettre les téléspectateurs en état de sidération inhibant toute action dans le « monde du maintenant ».

Dans ce contexte difficile, les collègues des universités ont fait face. Ils se sont impliqués sur le plan pédagogique, comme sur le plan sanitaire. Collectivement, ils ont donné une belle image de l'ESR. **Nous voulons saluer leur engagement et nous attendons que notre tutelle s'en souvienne et en tienne compte pour revaloriser leurs rémunérations.**

Si le dialogue social s'est ralenti, les réformes engagées par le gouvernement ont continué d'avancer malgré nos demandes de suspension ou de report. Deux exemples :

- **La formation des enseignants** : nous avons fait part de notre étonnement au ministère quand nous avons appris, par une dépêche d'agence, que Mark Sherringham, inspecteur général, s'était vu confier une mission concernant les INSPE, ceci sans que les partenaires sociaux en aient simplement été informés.
- **La loi pluriannuelle de programmation de la recherche** : il y avait urgence, nous a-t-on dit, à garantir les sommes prévues. Ne pouvait-on pas simplement garantir la première marche de 2021 dans le projet de loi de finances et se donner du temps pour la négociation ? Mais la LPPR était à prendre ou à laisser dans sa globalité : la refuser, c'était aussi refuser les revalorisations salariales, l'augmentation des promotions ... deux avancées que nous avons obtenues parmi d'autres.

Il faut maintenant que la raison reprenne le pas sur l'émotion. Pour cela il est indispensable de se redonner un cadre temporel réaliste. Sans faire un éloge excessif de la lenteur, le ministère doit nous donner les textes sur lesquels il souhaite notre avis avec des délais qui permettent de les travailler. Faute de quoi, il sera impossible d'avoir un dialogue social apaisé.

Les universités en soutien aux professionnels de santé

Durant la crise du Covid-19, la France a découvert la pénurie : une pénurie de masques, de certains médicaments, de respirateurs et de gel hydroalcoolique.

L'action des universités

Devant cet état de fait, de nombreux enseignants-chercheurs se sont retroussé les manches. Certains, grâce à des imprimantes 3D, ont produit des visières ou des adaptateurs pour respirateurs médicaux, et d'autres ont produit de la solution hydroalcoolique (SHA).

Ainsi, un grand nombre de facultés de pharmacie (Paris Sud, Rennes, Angers, Nancy, Grenoble, Lille, Amiens, Poitiers, Rouen, Strasbourg, Dijon, ...) s'est lancé dans la production de solution hydroalcoolique conformément à la formule de l'OMS.

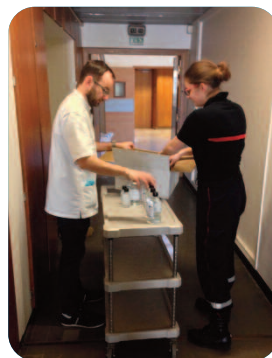
➤ L'expérience de Dijon :



À Dijon, avant l'annonce du confinement, l'équipe du parcours industrie de la faculté des Sciences de Santé, composée de trois enseignants-chercheurs et d'une technicienne était prête pour la production de SHA (installée dans les salles BPF - Salle aux normes de l'industrie pharmaceutique : Bonnes Pratiques de Fabrication). La production a commencé, en mars, avec quelques

dizaines de litres par jour pour arriver à plus de 400 litres par jour en mai. Et ce, quasiment sans interruption : en effet, la production a eu lieu certains week-ends, le 1^{er} mai et le 8 mai.

L'équipe a approvisionné les pompiers du SDIS 21, la croix rouge française, les professionnels de santé, les EHPAD, des entreprises locales, mais aussi l'université elle-même. Ainsi plus de 1200 flacons ont été produits pour les étudiants se présentant au concours de PACES, 50L pour les ECNi (internat de médecine), une vingtaine de litres pour le CPSU, plus de 200 flacons pour la maison de l'université et



les bibliothèques, une centaine de litres pour alimenter les distributeurs des entrées, etc. Au total ce sont plus de 2500 L qui ont été produits.

Mais ce n'est pas tout, d'autres chercheurs et étudiants de la faculté ont participé à un datathon et grâce à l'intelligence artificielle ont passé aux cribles, *in silico*, un grand nombre de molécules pour essayer de découvrir lesquelles peuvent être des cibles thérapeutiques.

Enfin, d'autres ont produit gracieusement des cours sur les SARS-COV-2 et sur la COVID-19 (<https://ispri.ng/B5vGD>).

De ce fait, les facultés de santé et plus largement les universités ont, au-delà de leur mission d'enseignement et de recherche, participé à l'effort nécessaire pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Pas sûr que le gouvernement, travaillant actuellement sur la LPPR, ait conscience de cet ensemble d'initiatives et d'efforts.



Mathieu Guerriaud

ENQUÊTE NATIONALE :

La continuité pédagogique dans l'enseignement supérieur

Sup'Recherche UNSA a lancé une enquête nationale sur la continuité pédagogique durant la crise induite par le coronavirus SARS-Cov2. L'enquête a permis de recueillir des données sur les outils utilisés dans l'enseignement supérieur par les enseignants et enseignants-chercheurs, non seulement pour dispenser des cours, maintenir le contact, mais aussi pour faire passer les examens. Enfin, nous avons interrogé le niveau global de satisfaction de nos collègues sur l'aide apportée par leur université en vue de la continuité pédagogique, mais aussi sur la gestion de la crise.

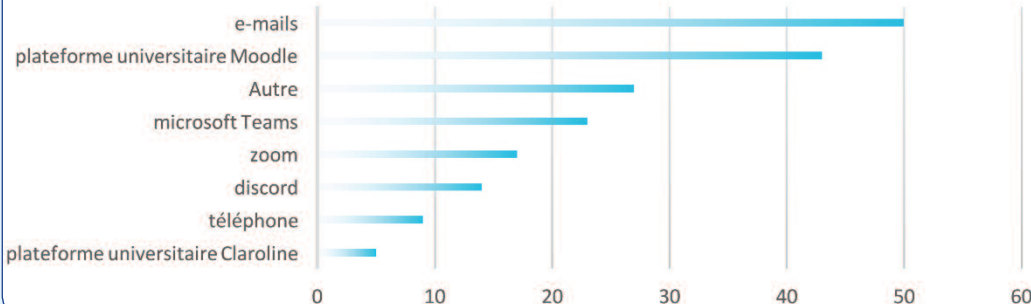
Le questionnaire a été diffusé au sein de notre syndicat, mais aussi à travers les lettres d'informations électroniques ce qui a permis de toucher nos sympathisants et même au-delà.

Nous avons eu 73 répondants (n=73) de toute la France (Métropole et DROM-COM). Nous constatons un très fort taux de réponse à Dijon (n=18) et à Nantes (n=18).



➤ Quels outils utilisez-vous pour dispenser vos cours à distance ?

OUTILS POUR LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

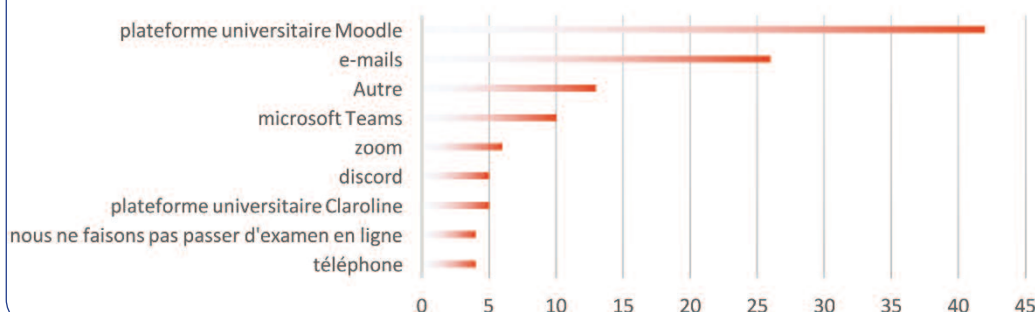


Très majoritairement, nos collègues ont utilisé les emails et la plateforme Moodle, Teams, Zoom et discord arrivant après.



➤ Quels outils utiliserez-vous pour faire passer des examens à distance ?

OUTILS POUR LES EXAMENS À DISTANCE



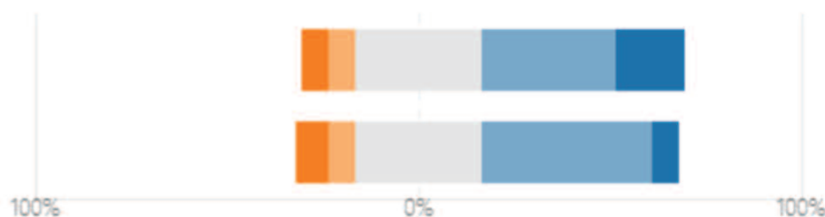
Pour les examens, c'est encore une fois la plateforme Moodle qui semble plébiscitée.

➤ Échelle de satisfaction

■ très mauvais ■ mauvais ■ moyen ■ bon ■ très bon

Quel a été le niveau d'aide de votre université pour la continuité pédagogique ?

Quel a été le niveau de votre université pour la gestion de cette crise ?



Globalement, nos collègues ont jugé assez favorablement, tant le niveau d'aide qu'ils ont reçu que la gestion générale de la crise par leur université.

La rencontre d'un maître de conférences confiné avec *Discord*

Pour tous les collègues enseignant et enseignant-chercheur, la mise en place du confinement a bouleversé notre façon d'enseigner en un temps record. Dans mon cas, trois jours se sont passés entre l'annonce de la fermeture des universités le jeudi 12 mars au soir et mon premier TD en distanciel le lundi suivant à 8h !



Dès 8h05, il m'est apparu que l'utilisation de la plateforme pédagogique « officielle » Moodle n'était pas idéale pour interagir avec les étudiants. Ceux-ci avaient d'ailleurs anticipé ce problème et avaient créé un « salon » pour le groupe de TD sur un site au nom alors inconnu : Discord ! Et ainsi, dès 8h15, j'ai pu démarrer la séance TD avec les étudiants. J'ai pu interagir oralement avec eux, répondre à leurs questions, partager mon écran, leur déposer des documents, etc.... Merci Discord ! Et merci aux étudiants de m'avoir initié à cette plateforme ! Cependant même si mon enseignement (cours et TD en L1) a pu se dérouler presque normalement durant les 2 mois et demi qui ont suivi, ce n'était que « *presque normal* ».

Sans mentionner le temps passé à adapter en distanciel le contenu d'un enseignement de 1^{ère} année en chimie habituellement dispensé à la craie sur tableau noir et malgré les qualités de Discord, un élément majeur de mon métier d'enseignant me manquait : l'interaction avec les étudiants.

Première limitation : même si en TD avec une vingtaine de présent (ou du moins connectés) je pouvais les solliciter

assez facilement de façon individuelle, ces échanges n'étaient ni fluides ni spontanés. Par contre, avec un « *amphi virtuel* » d'une centaine d'étudiants, ce n'était plus possible.

Seconde limitation : l'interaction visuelle. Nous savons tous combien il est important d'observer les étudiants durant un enseignement afin de savoir ce qui est compris de ce qui ne l'est pas (même si cette observation n'est pas une science exacte bien sûr). Or là, j'étais complètement aveugle, sans aucun retour et cela me laissait un sentiment de frustration en fin de cours.

Au final, même si j'ai le sentiment d'avoir pu continuer à transmettre des connaissances à distance en utilisant Discord, je pense avoir plus « *bricolé* » que réellement enseigné durant cette période.

Bernard Bessières



En pratique, Le droit à l'image et l'enseignement virtuel

Le cours d'un enseignant est protégeable à deux titres :

- Au titre d'œuvre de l'esprit (sur laquelle il possède une propriété intellectuelle, mais ce n'est pas ici notre propos) ;
- Au titre de la protection de sa personnalité, en particulier de son droit à l'image, mais également son droit sur sa voix.

Le droit à l'image, bien qu'il lui soit associé, déborde le cadre du respect de la vie privée. Autrement dit, l'image d'une personne est protégée même dans sa vie publique, notamment professionnelle.

Le droit à l'image (fixe ou animée) protège l'enseignant qui donne un cours en « *présence* » ou à distance contre sa captation, sa diffusion, non autorisée (ainsi que sa déformation). Les auditeurs bénéficient de la même protection. Le cours même en amphithéâtre n'est pas un « *événement d'actualité* », exception la plus fréquente au droit à l'image.

L'autorisation qu'un enseignant peut donner pour la captation ou la diffusion est spéciale, c'est-à-dire qu'elle ne vaut que pour le contexte, la finalité, les modes et lieux de diffusion définis. Chaque usage différent suppose une nouvelle autorisation.

La permission peut être expresse ou tacite (mais sans équivoque : par exemple résulter du déclenchement de l'enregistrement par l'enseignant lui-même,

sur la plateforme). En revanche, dans un tel cas, les auditeurs ou participants à la classe réelle ou virtuelle ne peuvent diffuser l'image et le son captés en dehors du cercle de personnes appartenant à la classe, sans nouvelle autorisation de l'enseignant.

En cas d'atteinte (par exemple si le cours est posté sur un site ou un réseau social), il est possible d'en exiger - au besoin par le moyen de la procédure de référé, en urgence - le retrait. C'est à celui qui publiera l'image de prouver l'existence d'une éventuelle autorisation ; et la preuve d'un préjudice n'est nécessaire que pour l'obtention ultérieure de dommages intérêts.

Conseil : il importe d'être clair au début de l'enseignement (voire de commencer celui-ci par le présent petit point de droit, car ce dernier n'est pas toujours connu des jeunes pour qui l'image aurait « *vocation naturelle* » à circuler !) ; on pourra aussi poster un document - style charte - en demandant aux étudiants de le télécharger et pourquoi pas, de le signer ; l'on peut aussi rédiger soi-même une autorisation en mettant en gras les limites de l'utilisation à l'image.

À noter : si l'enregistrement a lieu au domicile, celui-ci est également protégé (il est d'ailleurs possible de flouter l'arrière-plan si on le souhaite).

Isabelle Moine-Dupuis

... de la notion de continuité pédagogique.

Réflexions personnelles.



Qu'est-ce que la continuité ? Qu'est-ce que la pédagogie ?

Du mauvais usage de la technocratie : Un ministre impose, la continuité pédagogique. Quel enseignant n'est pas déjà soucieux de la continuité ? Pourquoi rappeler ce message ? Ce message n'est pas rappelé, ce serait offensant, il est bien imposé. Cela devient une injonction paradoxale. Watzlawik a longtemps expliqué que dire « *sois spontané* » empêche par sa déclaration même toute « *spontanéité* ». Or, les faits parlent d'eux-mêmes : les élèves les moins connectés (20% en secteur REP++ pour exemple) pâtissent, en premier, de cet accompagnement. Mais, il en était de même pour la notion d'école de la confiance. Imposer l'école de la confiance, c'est dire en substance la défiance/méfiance pour l'école. La crise de la Covid-19 révèle ce que l'on savait déjà... et pousse le paradoxe plus loin encore. La compassion, mimée, comptabilisée, chiffrée, imposée, trahit la bêtise.

Du mauvais usage de l'imagination compensatrice : Que pensez d'un pays au XXI^{ème} siècle qui imagine, envisage qu'un temps de repos, de détente, qu'une occupation humaine, intelligente, des enfants par leurs familles, ne peut remplacer pour un temps l'école ? Les comparaisons internationales nous ont déjà habitués à comptabiliser les jours d'école : + ou - en Italie ? + ou - en Suède : et alors ? L'éducation se comptabilise depuis trop longtemps en nombre de jours, d'heures, de minutes. On sait que le temps alloué à une discipline impacte sur la qualité de l'enseignement, c'est vrai, mais en ce cas, ces mesures sont effectuées en cadre scolaire, en présentiel. Alors qu'actuellement la soit 'disant' continuité, de fait ratée, déguise et révèle une vraie discontinuité sociale, réussie elle, c'est disruptif diraient les psy : la discontinuité scolaire creuse les écarts, rehausse les inégalités de traitement, secteur dans lequel la France était déjà championne. Bravo ! On signe à nouveau ! C'est l'inverse des prévisions compassionnelles en somme. « *Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation* », disaient les grands-mères, feu les grands-mères, celles qui ne sont plus là voir leurs enfants mourir.

Du mauvais usage des mathématiques : chiffrer, calculer, dénombrer, comparer... n'a de sens que si, idéologiquement, le calcul, la somme, la multiplication, la courbe, la tendance, la racine carrée... expliquent ou exploitent un problème posé. Quel est le problème ? Y avait-il problème ?

Du mauvais usage du zèle : touchés au cœur même de leur métier, de leurs usages pédagogiques, car voici qu'un ministre impose une manière d'agir (continuer) d'être pédagogique, (solliciter chacun, vérifier qui fait son travail, appeler les familles qui ne se connectent pas, et j'en passe...), certains enseignants alors culpabilisent, révisent leurs modalités pédagogiques. Est-ce bien raisonnable ? Pourquoi transformer un cours en présentiel en format audio-vidéo ? Pourquoi faire croire qu'une individualisation est possible, quand 350 étudiants devaient suivre votre cours ? De qui se moque-t-on ? Des familles, des étudiants. Activation, en somme, d'un souci de plus. Mourir n'était-il pas suffisant comme souci actuel ?

De mauvais usage de la gouvernance : vient maintenant le temps de libérer les autistes, d'un confinement insupportable... Cette fois-ci, c'est notre Président qui se mouille. Fort heureusement, le peuple tambourine aux soignants son respect, pendant que les dirigeants comptent et recomptent et recomptent... les masques, les tests... Et si on leur faisait passer un petit test pédagogique ?
Savent-ils lire ?

Joyeusement vôtre, Emma Auriac-Slusarczyk

Si j'avais un marteau / *If I Had a Hammer*

Si j'avais un marteau / *If I had a hammer*

Je cognerais le jour / *I'd hammer in the morning*

Je cognerais la nuit / *I'd hammer in the evening*

J'y mettrais tout mon cœur / *All over this land*
(en anglais pour le ranking!)

Remplaçons le mot « *marteau* » au choix par « *ordinateur* », « *enseignement numérique* », voire, sans craindre un néologisme « *hybridateur* »... nous... numériserions, hybriderions... le jour, la nuit en y mettant tout notre cœur ... N'est-ce pas ce à quoi nous invite le ministère en prônant une plus large utilisation du numérique dans l'enseignement ? Si des formes d'enseignement à distance ont été mise en place à distance pendant le confinement, c'était un dispositif d'urgence, ayant pour but d'éviter le décrochage des étudiants. Il faut aussi ne pas oublier que l'enseignement-apprentissage que nous avons dû dispenser n'avait pas été initialement pensé pour être délivré en ligne.

L'outil n'a pas de valeur intrinsèque. C'est l'activité que l'outil nous permet de réaliser qui en a une. Ce sont les valeurs et les finalités de l'activité d'enseignement que nous perdons de vue quand nous nous centrons sur les outils. Comme dirait un ministre connu : « *remettons l'église au milieu du village* ». Enseigner - apprendre est une activité sociale et socialisée. On apprend avec et par les autres. On le sait depuis longtemps qu'un petit enfant qui n'a pas d'interactions sociales n'apprendra jamais à parler. Des philosophes et psychologues (Vygostki, Bruner) ont montré combien l'interaction sociale était importante. Les autres nous apprennent comme on leur apprend.

Laissons de côté les outils et questionnons nos pratiques et les valeurs que nous voulons porter.



Jean-Pascal Simon

Une mise en perspective : « Machines à Enseigner »



Dans un ancien numéro du Courrier de l'UNESCO, nous avons retrouvé un article intitulé « *Le pour et le contre : Machines à Enseigner* ». Cet article, qui date de 1965, a été écrit par Ted Morello, un journaliste correspondant des Nations Unies, mort en septembre 2007 à l'âge de 88 ans. C'était donc un jeune homme de 36 ans lorsqu'il a écrit l'article dont nous parlons ici.

Dans « *Machines à Enseigner* », il introduit son article comme on pourrait le faire aujourd'hui : « *À une époque où le domaine de l'éducation est bouleversé de fond en comble dans tous les pays du monde, une innovation pédagogique a brusquement frappé l'attention non seulement des professionnels, mais des non-initiés. Il s'agit de la soi-disant révolution des « machines à enseigner » ou, plus proprement, de « l'enseignement programmé ».*

On trouve des références à de nombreux psychologues favorables, voire concepteurs, de cet enseignement sans maître. Parmi eux, citons Skinner, psychologue de Harvard, qui a expérimenté la méthode d'enseignement gradué qui est à la base de tout programme de machine à enseigner, ou encore, Porter, spécialiste de l'enseignement programme à l'Université Harvard. Et, selon le Professeur Robert Glaser, la machine à enseigner ne vaut que ce que vaut le programme, c'est-à-dire le matériel éducatif qu'elle présente à l'élève.

Et plus loin, on lira un extrait de ce que le Dr. Edward B. Fry, maître de recherches à l'Université de la Californie du Sud et spécialiste des machines à enseigner, ne craint pas d'affirmer : « *On peut prédire sans grand risque de se tromper que dans les quelques années qui viennent, des méthodes d'enseignement programme auront été mises au point dans toutes les matières enseignées dans nos écoles* ».

En 2020, frappés par le confinement, en sommes-nous là ? L'expression d'enseignement à distance n'est jamais employée dans cet article et c'est pourtant bien de cela qu'il s'agit : un enseignement à distance du maître, à chacun son rythme, quand on veut... Mais est-ce vraiment cela que nous avons offert à nos étudiants ? En fait, nous le savons, nous avons fait de notre mieux, pensant le plus

Le pour et le contre MACHINES A ENSEIGNER

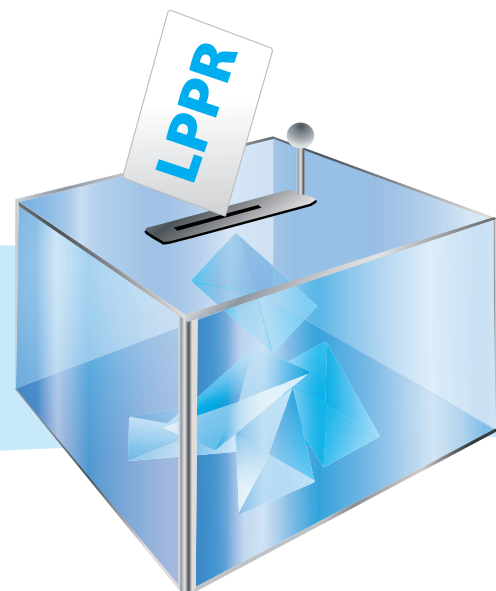
par Ted Morello

souvent qu'un poly de cours ferait l'affaire ou mieux, que de faire son cours en direct ou de le filmer serait le plus ressemblant au cours en présentiel... Or, si nous avions anticipé, si nous avions été préparés, si nous avions eu un peu plus de temps, si nous avions eu les formations techniques nécessaires, nous aurions pu organiser une pédagogie nouvelle et novatrice, donnant effectivement plus envie à nos étudiants d'en faire plus, chacun à son rythme...

Nous pouvons nous préparer pour la prochaine crise, de façon à peut-être donner raison à Fry. Mais, nous avons aussi raison de nous inquiéter de ces enseignements à distance qui peuvent se répéter à l'infini sans enseignant... Nous avons besoin du contact, nous avons besoin des étudiants et nous espérons qu'ils ont aussi besoin de nous !

Christine Roland-Lévy

Pourquoi avons-nous voté la LPPR ?



Voter cette loi était pour nous un dilemme. Le ministère ne laissait pas le choix aux organisations syndicales : même si un vote indicatif a été émis sur chacun des articles, et nous avons voté contre ceux qui nous posaient problème, c'était l'ensemble de la loi qui était l'objet du vote du CNESER. Comme certains nous aurions pu voter contre cette loi, alors nous n'aurions obtenu aucun aménagement. Nous aurions pu aussi, comme d'autres, « répartir » nos voix entre pour / contre / abstention... Quel sens a ce type de vote si ce n'est de pouvoir adapter son discours selon les interlocuteurs ? Enfin, nous aurions pu, comme d'autres encore, être absents au moment du vote...

Nous avons joué notre rôle de partenaire social qui est de faire en sorte de dépasser les légitimes mécontentements qui, s'ils en restent là, conduisent à une opposition stérile bloc contre bloc. Pour nous le dialogue social doit contribuer à transformer les mécontentements en atouts pour négocier des modifications positives pour les personnels de l'ERS.

Nous avons la faiblesse de penser que si la ministre a pris conscience que les Chargés de Recherche (CR) et des Maîtres de Conférences (MCF) prendraient mal le dispositif des chaires de Professeur Junior, c'est en partie dû au fait que nous avons alerté vigoureusement le cabinet sur ce point notamment. Ainsi, nous avons obtenu des engagements écrits de la ministre qui vont dans le sens d'une amélioration des carrières des MCF et des CR, comme l'augmentation des promotions, en termes de déroulé de carrière et de moyens pour assurer leur mission de recherche.

Ce sont les premières avancées et nous en obtiendrons de nouvelles. Les discussions sont ouvertes. Nous serons associés à l'élaboration des textes réglementaires qui découlent de toute loi : arrêtés et décrets. **Voter contre la loi, c'était aussi refuser d'être partie prenante dans la rédaction de ces textes pour obtenir de nouvelles avancées.**

Il ne faut pas voir dans cette loi que le dispositif de chaire de Professeur Junior. Les universités sont libres de l'utiliser ou pas et nombre de Présidents ont dit qu'ils ne les mettraient pas en œuvre.

Les 25 milliards pour la recherche sont une première étape. Nous revendiquons maintenant une loi de programmation pour les missions de formation initiale et continue de l'enseignement supérieur en parallèle à LPPR.



Avec l'ADEIC, Sup'Recherche-UNSA vous défend en tant que consommateur

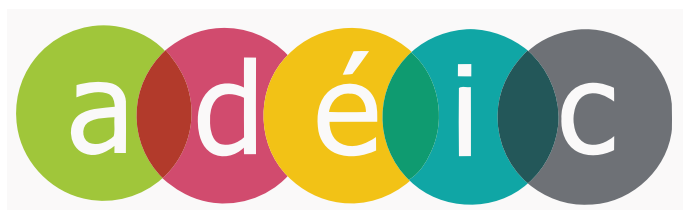
Si vous êtes adhérent de Sup'Recherche, vous êtes aussi adhérent de l'Association de défense, d'éducation et d'information des consommateurs (ADEIC), une des 15 associations nationales agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts.

Fortement ancrée dans les valeurs de laïcité et de solidarité, l'ADEIC œuvre pour développer un consumérisme lucide qui prenne en compte les dimensions sociales, environnementales et culturelles de la consommation, un consumérisme responsable et durable.

Vous défendre et vous représenter

Quand un consommateur se trouve en litige avec un professionnel, le plus souvent un simple conseil accompagné d'une référence au code de la Consommation suffit à régler le conflit à l'amiable. Parfois il faudra avoir recours à un médiateur. Dans d'autres cas plus rares, il faut engager une procédure plus lourde. L'ADEIC dispose d'un service juridique pour vous conseiller de manière toujours personnalisée.

En tant qu'association agréée, l'ADEIC est consultée par de nombreux organismes afin de donner le point de vue des consommateurs tant au plan local¹ que national ou européen. Elle participe à de nombreux groupes et commissions pour travailler en amont à la protection des consommateurs et faire avancer la législation (alimentation, logement, transport, énergie, banques, assurances, normalisation, etc.).



Informier et éduquer

Le souci éducatif est une priorité de l'ADEIC qui la distingue des autres associations de consommateurs. Partant du principe qu'il vaut mieux prévenir que guérir, l'ADEIC développe des actions dans les établissements scolaires et universitaires auprès des jeunes. Elle intervient aussi par des animations auprès des adultes dans les quartiers sensibles. Elle ne cherche pas à dénoncer les scandales, à promouvoir le moins disant, mais plutôt à faire connaître et à faciliter les bonnes pratiques.

¹ L'ADEIC dispose d'antennes sur le territoire national dont les activités sont adaptées au contexte local.

Pour contacter l'ADEIC : ☎ 01 44 53 73 93
sup.recherche@adeic.fr



Publication du Syndicat Sup'Recherche-UNSA

87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex

- Tel : 01 58 46 14 86
- Courriel : sup-r@unsa-education.org
- Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Jean-Pascal Simon

Rédacteur en chef
Mathieu Guerriaud

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08
Conception, réalisation : **Cyrille Mourton**

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponible sur www.casden.fr

